

Envoyé en préfecture le 10/10/2018

Reçu en préfecture le 10/10/2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20180927-D201809012-DE

Affiché 11/10/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 septembre 2018

Objet de la délibération

**ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ANNEXE DU PORT**

Le vingt sept septembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Nolwenn LE ROUZIC, Julian PONDAVEN à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Michèle DOLLÉ, Philippe PERRONNO à Martine JOURDAIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BALSSA Caroline** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.09.012

**ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ANNEXE DU PORT**

**Rapporteur : André HARTEREAU**

Le comptable municipal d'Hennebont sollicite le Conseil Municipal pour prononcer l'admission en non-valeur d'un montant de 126 € sur le budget annexe du Port de la Ville d'Hennebont. La dette proposée en non-valeur concerne 1 dossier pour un montant de 126 € pour la somme dont il n'a pu procéder au recouvrement.

| Année d'origine | Montant         |
|-----------------|-----------------|
| 2017            | 126,00 €        |
| <b>TOTAL</b>    | <b>126,00 €</b> |

| Motif de Non Valeur              | Montants        |
|----------------------------------|-----------------|
| Combinaison infructueuse d'actes | 126,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>126,00 €</b> |
|                                  |                 |
|                                  |                 |

Cette somme sera comptabilisée au compte 6541 : admission en non-valeur.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande présentée par le comptable public d'Hennebont,
- Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 17 septembre 2018,
- Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 septembre 2018,
- Vu le rapport présenté

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **DONNE SON ACCORD** sur l'admission en non-valeur de la somme évoquée ci-dessus.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
André HARTEREAU

